

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale
Band: 88 (1974)
Heft: 1

Rubrik: Internationale Chronik = Chronique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bien voulu répondre comme on le verra plus bas.

Cette réponse est satisfaisante et j'espère qu'elle ne restera pas une simple politesse mais se traduira par d'utiles consultations.

L. Jéquier.



Académie internationale d'héraldique

Président : Léon Jéquier
5, rue Robert-de-Traz, 1206 Genève

Monsieur Arthur Comte
Président de l'Office de Radiodiffusion
et Télévision française
116, avenue du Président-Kennedy
F - 75016 - Paris
1206 Genève, le 7 mars 1973
5, rue Robert-de-Traz

Le président

Monsieur le Président,

Plusieurs membres de l'Académie Internationale d'Héraldique, en France et dans les pays limitrophes ont vu la série de films tirés du roman de Maurice Druon Les Rois maudits. Tous ont été étonnés des libertés que le réalisateur de cette grande fresque historique a prises avec la réalité de l'époque qu'il voulait représenter et de l'abondance des erreurs dans la reconstitution du mode de vie, du mobilier, des vêtements et des insignes. Permettez-moi de vous en citer quelques-unes qu'il eût été facile d'éviter :

— don du globe crucigère au roi de France alors que jamais roi capétien n'a eu de globe en main : c'était même une caractéristique de la symbolique royale française ;

— port de couronnes des princes capétiens cadets : Louis XI se formalisera bien plus tard que le duc de Bretagne prenne de son propre mouvement une telle couronne ;

— port de grands écus armoriés sur les tuniques de chevaliers ;

— armes écartelées France-Angleterre pour des rois d'Angleterre avant 1340 ;

— cimiers ridiculement petits sur des casques lors de la présentation d'un tournoi.

Comme l'O.R.T.F. aura probablement à nouveau l'occasion de réaliser des films dont l'action se passe au Moyen Age, je viens par la présente vous offrir les services des membres de notre académie pour conseiller les réalisateurs et leur éviter des erreurs trop flagrantes. Si vous daignez recourir à nos services, je suis à votre disposition pour vous indiquer dans chaque cas lequel de nos membres pourrait vous être le plus utile. Parmi nos membres français, nous avons l'honneur de compter M. J. Meurgey de Tupigny, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales, M. Y. Metman, conservateur aux Archives nationales, chef du service des sceaux, M. Francis Salet, conservateur du Musée de Cluny, M. J. Tricou, conservateur du Cabinet des médailles de Lyon.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Léon Jéquier.

Délégation générale à la
production télévisée

Paris, le 20 mars 1973

Le Délégué Général
Monsieur le Président,

M. Arthur Comte, président-directeur général de l'O.R.T.F., a bien reçu votre lettre du 7 mars et m'a chargé de vous remercier de l'intérêt que vous portez aux réalisations de la télévision française.

Pour répondre à vos critiques concernant Les Rois maudits, je peux vous assurer que les réalisateurs mettent un point d'honneur à éviter les erreurs historiques dans les dramatiques qu'ils tournent pour la télévision. Cependant étant donné la difficulté de reconstituer exactement le mode de vie, le mobilier, les vêtements d'une époque, je reconnais que des inexactitudes peuvent se glisser dans certaines émissions.

C'est pourquoi je prends bonne note de votre aimable proposition de collaboration. Je vais d'ailleurs faire savoir aux responsables des services de production qu'ils peuvent s'adresser à votre académie pour obtenir des conseils de caractère historiques lorsqu'ils se heurtent à des problèmes de cette sorte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Xavier LARERE.

Internationale Chronik — Chronique internationale

Internationaler Kongress für genealogische und heraldische Wissenschaften von 8. bis 13. September 1974 in München

Der Internationale Kongress für genealogische und heraldische Wissenschaften 1974 wird in München vom 8. bis 13. September 1974 stattfinden. Er beginnt mit dem Begrüßungsabend am 8. September im Münchner Künstlerhaus am Lenbachplatz und mit der Eröffnungsfeier am 9. September um 9 Uhr morgens in der Kongresshalle des Münchner Ausstellungsgeländes an der Theresienhöhe.

Das wissenschaftliche Programm umfasst etwa 80 Vorträge — zum Teil auch in französischer oder englischer Sprache — aus genealogischen und heraldischen Teilgebieten. Die Sektionen

in Genealogie sind: Methodik, Quellen, Hilfsmittel, Historische Genealogie und Soziologische Genealogie; in Heraldik: Grundfragen-Figurenkunde, Geschichte der Heraldik-Quellen, Staats- und Kommunalwappen, Wappenrecht, Wappenkunst, Sphragistik, Insigniologie und Vexillologie. Über 30 Fachleute aus dem Ausland haben bereits Beiträge zugesagt. Etwaige weitere Beiträge können bis spätestens 15. März beim Generalsekretär für Genealogie Dr. Heinz F. Friedrichs, D-6000 Frankfurt a. Main 50, Dehnhardtstrasse 32, oder beim Generalsekretär für Heraldik Jürgen Arndt, D-1 Berlin 38, Borussenstrasse 18, angemeldet werden. Die Vorträge finden in den Sälen des Münchner Messezentrums im Ausstellungsgelände an

der Theresienhöhe an den Tagen zwischen 9. und 13. September 1974 statt.

Die Bayerische Staatsbibliothek und das Bayerische Hauptstaatsarchiv veranstalten in dieser Zeit in ihren Räumen an der Ludwigstrasse eine *genealogische und heraldische Sonderausstellung*.

Neben dem wissenschaftlichen erwartet die Teilnehmer auch ein reichhaltiges *gesellschaftliches Programm*: eine gemeinsame Exkursion zum Schloss Herrenchiemsee oder zum Schloss Linderhof des bayerischen «Märchenkönigs» Ludwigs II. wird sie mit der bayerischen Seen- und Gebirgslandschaft bekannt machen, auf einem «Bayerischen Abend» im Münchner Hofbräuhaus werden sie bayerisches Volkstum kennenlernen, die Bayerische Staatsregierung und der Oberbürgermeister von München werden Empfänge abhalten, zum Besuch der Münchner Theater wird Gelegenheit gegeben sein und ein Festabend im Bayerischen Hof wird den gesellschaftlichen Abschluss des Kongress bilden. Ein gesondertes «Damenprogramm» und ein reichhaltiges Exkursionsprogramm für Samstag, den 14. September werden zur Ergänzung des Hauptprogramms geboten.

Die *Schirmherrschaft* für diesen Internationalen Kongress hat der bayerische Minister-

präsident Herr Dr. Alfons Goppel, München, übernommen.

Das *Präsidium* des Kongresses wird von Herrn Dr. Ottokar Israel, Braunschweig, wahrgenommen.

Der Kongress ist eine Veranstaltung der Deutschen Arbeitsgemeinschaft Genealogischer Verbände, Stuttgart (Vorsitzender H. U. Frhr. v. Ruepprecht), die Organisation liegt beim Bayerischen Landesverein für Familienkunde e. V. München (Vorsitzender C. Dichtel). Auf schriftliche Anforderung bei letzterem (*Anschrift: D - 8000 München 40, Winzererstrasse 68*) wird jedem Interessenten ein Vorprogramm mit genaueren Angaben über Art und Zahl der Kongressveranstaltungen, sowie über deren Kosten zugesandt. Die Quartierbestellungen werden vom Fremdenverkehrsamt der Stadt München oder vom Amtlichen Bayerischen Reisebüro vermittelt. Bestellkarten hierfür werden mit dem Vorprogramm versandt.

Für Gaststätten verschiedener Preislage ist in der Umgebung des Tagungszentrums auf der Theresienhöhe gesorgt, wo den Teilnehmern auch Parkplätze, ein Sonderpostamt, ein Verkehrsbüro und ein Tagungsbüro mit z. T. mehrsprachigen Kräften zur Verfügung stehen. Di

GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS



Schweizerische Heraldische Gesellschaft Société Suisse d'Héraldique

Präsident: Joseph M. Galliker
Lützel mattstrasse 4, 6006 Lucerne

L'Assemblée générale 1974 aura lieu à Neuchâtel les 11 et 12 mai 1974.

Die Generalversammlung 1974 wird in Neuenburg am 11. und 12. Mai 1974 stattfinden.



Office généalogique et héraldique de Belgique

Musées Royaux d'Art et d'Histoire
Parc du Cinquantenaire

B 1040 Bruxelles

Organe bimestriel: *Le Parchemin*

Le chevalier Xavier de GHELLINCK VAERNEWYCK ayant demandé à être déchargé de ses fonctions de secrétaire général en raison de l'état de sa vue, le Conseil d'administration, désireux de lui manifester sa reconnaissance pour les services qu'il n'a cessé de rendre à l'Office depuis vingt-cinq ans, lui a conféré le titre de secrétaire général honoraire.

Persuadé par ailleurs de pouvoir toujours compter sur ses avis compétents et ses vastes

connaissances, le conseil a nommé le chevalier de GHELLINCK vice-président de l'Office à la date du 11 décembre 1973.

M. HARMIGNIES, secrétaire depuis 1957, administrateur depuis 1958, a été nommé secrétaire général de l'Office. Les fonctions de secrétaire ont été confiées à M^{me} DOLEZ, administrateur, déjà chargée de la correspondance courante et des expéditions. Ces trois personnes conservent par ailleurs leurs fonctions respectives au sein du comité de la revue *Le Parchemin*.



Fédération généalogique et héraldique de Belgique

Secrétariat: rue Martin Lindekens 57,
B 1150 Bruxelles

Le mandat du baron Guy POSWICK, président, arrivant à expiration et n'étant pas renouvelable statutairement, le comité a désigné M. Jacques-Henry de la CROIX, ancien président des *Archives verviétoises*, pour exercer la présidence de la *Fédération* pour deux ans à partir du 1^{er} janvier 1974.

L'opinion des auteurs n'engage pas la responsabilité d'Archivum Heraldicum.

Archivum Heraldicum ist für die hier vertretenen Ansichten der Autoren nicht verantwortlich.